

Le ciel nocturne passé au crible

La soirée du samedi 7 octobre sera dédiée à l'observation du ciel nocturne à La Croisille, en partenariat avec l'Association nationale de protection du ciel et de l'environnement nocturne (ANPCEN) et de l'Association pour la découverte de l'atmosphère et de l'espace (ADAES).

Cette soirée d'observation, ouverte à tous et gratuite, débutera à 20 heures à la salle des fêtes de la Croisille par une conférence de Michel Deromme, de l'ANPCEN, consacrée à la pollution lumineuse.

À partir de 21 heures, grâce à différents instruments spécifiques, si la météo le permet, vous pourrez observer les étoiles depuis le stade du village. Cette animation permettra d'aborder les constellations d'automne d'un point de vue mythologique. En cas de météo défavorable, un repli est prévu à la salle des fêtes. L'ANPCEN est devenue l'acteur de référence des enjeux de la pollution lumineuse.

Préserver l'alternance jour nuit

Elle sensibilise à l'occasion du « Jour de la Nuit », et elle mobilise tout au long de l'année, au quotidien, partout en France, les citoyens, les élus, les équipes territoriales, les acteurs des territoires et



CONFÉRENCE. Michel Deromme de l'ANPCEN animera la soirée.

les décideurs nationaux par une action de fond.

Qu'entend-on au juste par « pollution » ? Par définition, la pollution est la dégradation d'un écosystème par l'introduction, généralement humaine, de substances ou de radiations altérant de manière plus ou moins importante le fonctionnement de cet écosystème. Le terme est le plus couramment employé pour parler de l'air pollué, ainsi que l'eau ou le sol, c'est-à-dire l'environnement, mais l'on parle également de pollution sonore, de pollution visuelle et, dans le cas présent, de pollution lumineuse. La vie est née avec l'alternance naturelle du jour et de la nuit. Les dis-

positifs lumineux artificiels et relativement puissants que l'homme met en place perturbent nécessairement ce cycle et son équilibre, que ce soit en ville ou en milieu rural.

Demandons aux oiseaux nocturnes ce qu'ils pensent

La flore est multiple. Elle comprend bien sûr les arbres et toutes les formes de végétaux qui composent nos forêts, mais aussi notre environnement personnel immédiat : nos potagers, nos arbres fruitiers, nos fleurs. Les caprices et

les dérèglements de la météo ne sont pas les seuls facteurs à impacter l'équilibre de cette flore-là. Un éclairage artificiel permanent dans les villages affecte son bien-être. Concernant la faune, l'impact peut être pire, selon les espèces. Demandons donc aux oiseaux, nocturnes ou diurnes, ce qu'ils pensent de nos lampadaires. Ou aux chauves-souris, aux insectes, aux poissons, aux vers de terre, aux mammifères. Leurs cycles de reproduction, forcément perturbés, ne sont pas la seule conséquence produite par la lumière artificielle. Il en va souvent de leurs propres existences et survie.

Les positions prises par l'ANPCEN font appel au bon sens d'abord : agir par les mesures qui ne coûtent rien, mais qui ont des résultats immédiats, en euros, en kWh économisés et en nuisances lumineuses diminuées. (Source site de l'ANPCEN : <https://www.anpcen.fr>).

RENDEZ-VOUS

Soirée littéraire. Un autre rendez-vous vous est proposé, le samedi 14 octobre, à l'occasion d'une soirée littéraire également dédiée à la nuit, toujours à La Croisille, dans le cadre de la manifestation nationale « Le Jour de la Nuit ».

PEYRAT-LE-CHÂTEAU

Repas médiéval le 14 octobre

Oyez, oyez, bonnes gens, Madame Théodila organise un festin en son lieu le samedi 14 octobre à partir de 19 h 30. L'association Peyrat-patrimoine propose un repas médiéval animé par l'association « Les gens libres de Nantiac » dans le cadre champêtre de la salle Théodila et de

trouilles à la châtaigne, terrine de sanglier, jambon au miel et aux épices, purée de panais et lentilles, fromage de la colline (orties et fenugrec), poires à l'hypocras et gâteau aux noix. 18 € par adultes et 8 € par enfant jusqu'à 12 ans et 10 € jusqu'à 18 ans. *Réservation obligato-*

BUJALEUF

Gymnastique tous les mardis

